

Département de l'Isère
Arrondissement
de LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE
de
MORESTEL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le jeudi 3 août 2023 à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Etaient présents : Céline BONVINI, Brigitte CESAR, Laurent COUGOULIC, Guillaume DAVID, Alexandra DURY, Michèle GAUTHIER, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Aimé VIAL, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés : Sandrine BOUVAREL (pouvoir à Thierry GUILLEM), Sandrine BUDIN (pouvoir à Michelle PILOZ), Estelle GHORIS (pouvoir à Guillaume DAVID), Yoann GODET (pouvoir à Christophe GUSI), Virginie LAURENT-MEYER (pouvoir à Alexandra DURY), Marie-Lise PERRIN (pouvoir à Frédéric VIAL), Sukran BOYRAZ, Sébastien GACON.

Date de la convocation : 28 juillet 2023

Secrétaire de séance : Stéphanie RADESIC.

Conseillers présents à l'ouverture : 19. Quorum atteint.

Délibération n°74-2023 : Donation de l'AMRA « Buron en auvergne avec bosquet d'arbres »-1839 - aquarelle de François Auguste Ravier

L'association les Amis de la Maison Ravier (AMRA) a acquis le tableau « **Buron en Auvergne avec bosquet d'Arbres** » -1839 - aquarelle de François Auguste Ravier et souhaite en faire don à la commune. La valeur du don a été estimée à 2 525 €.

-Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que le conseil municipal doit statuer sur l'**acceptation des dons et legs** en faveur de la commune lorsque ces dons et legs sont grevés de conditions et de charges,
-Considérant que ce don manuel permettra d'enrichir la collection de la Maison Ravier,

**Après délibération, à l'unanimité (25 voix pour),
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- ACCEPTE le don manuel du tableau « Buron en Auvergne avec bosquet d'Arbres » -1839 - aquarelle de François Auguste Ravier de la part de l'AMRA dont la valeur est estimée à 2 525 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et signer tout document relatif à ce don manuel.
- DECIDE d'intégrer cette œuvre à l'inventaire de la commune pour une valeur de 2 525€

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 3 août 2023

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS TRANSMISSION EN PREFECTURE.



Frédéric VIAL

Le Maire,